

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
Le lundi 5 octobre 2020 à 19 h 05
Vidéoconférence**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra par vidéoconférence, le lundi 5 octobre 2020, à 19 h 05.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture de la séance.

10.02 Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

10.03 Présentation du Programme triennal d'immobilisations 2021-2023 et du Programme décennal d'immobilisation 2021-2030. Période de questions des citoyens sur le PTI et de PDI.

10.04 Présentation du budget de fonctionnement 2021 et période de questions des citoyens sur le budget.

30 – Administration et finances

30.01 Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2023 ainsi que le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - 1204859003.

30.02 Présenter, adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - 1204525001.

70 – Autres sujets

70.01 Période de questions des membres du conseil.

70.02 Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 8
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Dina TOCHEVA
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mardi 29 septembre 2020



Dossier # : 1204859003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2023 ainsi que le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Je recommande :

1. d'adopter le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2023 ainsi que le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve selon la liste des sous-projets inscrits dans la section «pièces jointes»;
2. d'approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Signé par Serge VILLANDRÉ **Le** 2020-09-02 13:09

Signataire : Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204859003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2023 ainsi que le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 473 de la Loi des cités et villes, la Ville de Montréal est tenue, au plus tard le 31 décembre de chaque année, d'adopter par résolution son programme d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes.

Dans le cadre de la confection du présent budget d'immobilisations, l'Administration présentera un Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030. Le PDI est une planification des dépenses d'immobilisations sur un horizon de 10 ans. Adopté par l'administration municipale, il est divisé en phases annuelles et doit détailler l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité. Les dépenses d'immobilisations inscrites au PDI sont généralement de nature capitalisable. Elles doivent servir à acquérir, construire, développer ou mettre en valeur un bien matériel qui a une durée de vie à long terme et qui n'est pas destiné à être vendu.

L'administration municipale a fixé l'enveloppe globale des emprunts de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à 8,454 M\$ par année, ce qui représente:

- un montant total de 25,362 M\$ pour le PTI
- et un montant total de 84,540 M\$ pour le PDI.

L'arrondissement bénéficie également de budgets assignés aux services centraux mais qui seront utilisés pour des investissements de nature locale en collaboration avec notre arrondissement **conditionnellement** à l'approbation du financement corporatif. De plus, nous profiterons du report budgétaire des années antérieures et des revenus reportés par.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 270200 - 2 juillet 2019 - Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) 2020-2022 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CA18 270216 - 3 juillet 2018 - Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) 2019-2021 de

l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CA17 270405 – 7 décembre 2017 - Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) 2018-2020 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

DESCRIPTION

L'arrondissement doit limiter ces investissements selon la cible annuelle d'emprunt à la charge des contribuables.

Tel que vu dans les instructions pour la préparation du PDI 2021-2030, *les projets d'immobilisations retenus devraient être priorisés en tenant compte des éléments suivants:*

1. *Projets en cours de réalisation : contrat octroyé ou appel d'offres lancé;*
2. *Projets urgents de mise aux normes visant la sécurité des personnes;*
3. *Projets financés par des tiers : protocole d'entente signé avec le gouvernement ou autre;*
4. *Priorités de l'Administration : en fonction des alignements stratégiques;*
5. *Dépenses visant le maintien des actifs.*

JUSTIFICATION

L'adoption de la planification des projets d'investissements est prérequis afin de faire les demandes appropriées de règlements d'emprunt pour l'exécution des travaux auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le PDI 2021-2030 est constitué de 5 programmes:

1. Programme de réaménagement de parcs
2. Programme de réfection routière
3. Programme d'apaisement de la circulation
4. Programme de protection des bâtiments
5. Programme d'acquisition d'équipements

De plus, le PDI est décliné en 22 sous-projets selon la nature des travaux et l'objectif d'investissement (développement ou protection).

Le détail de ceci se retrouve dans la section "*Pièces jointes*"

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin d'assurer, de maintenir et d'augmenter la qualité des milieux de vie résidentiels, nous devons aménager des quartiers durables. Ces aménagements se résument dans les réfections de parcs, l'accessibilité aux installations de façon sécuritaire, ainsi que par le respect de nouvelles normes des bâtiments, des piscines et des arénas, etc. .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du PTI 2021-2023 et du PDI 2021-2030 permettra de réaliser des projets dédiés à la protection des actifs de l'arrondissement (infrastructures, bâtiments et équipements), au maintien et à l'amélioration de l'offre de service aux citoyens ainsi qu'à la réalisation de projets de développement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet (s/o)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Du 14 au 21 août. : Le Services des finances - extraction des données de tous

Du 31 août au 4 sept. : Travaux comité du budget administratif

Du 8 au 11 sept. : Travaux comité du budget politique

Au plus tard le 9 octobre : Adoption des budgets et PTI/PDI dans les arrondissements

21 octobre : Dépôt pour approbation du CE des budgets des arrondissements

28 octobre : Présentation pré-dépôt au CE

4 novembre : Avis de motion et dépôt des règlements budgétaires

6 au 24 novembre : Étude détaillée du budget de la Ville par la Commission sur les finances et l'administration

Semaine du 7 décembre : Adoption au CM et au CAG spéciaux du budget, des budgets des sociétés paramunicipales et de la STM

14 au 17 décembre : Adoption au CM et au CAG des règlements budgétaires.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie BRISSON
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Julien LIMOGES-GALARNEAU
Conseiller en gestion des ressources
financières

Le : 2020-09-01



Dossier # : 1204525001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présenter, adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Je recommande :

- de présenter, adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Signé par Serge VILLANDRÉ **Le** 2020-09-29 11:00

Signataire : Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204525001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présenter, adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CONTENU

CONTEXTE

En octobre 2019, le conseil d'arrondissement adoptait un budget de dépenses de fonctionnement de 66 013 500 \$ pour l'année 2020. Le financement de ce budget provenait de transferts centraux pour 52 371 200 \$, de recettes de source locale pour 3 326 800 \$ et finalement, de revenus de taxation locale de 9 946 100 \$. Les revenus de taxation locale résultaient de l'imposition d'une taxe de 0,0648 \$ du 100 \$ d'évaluation. Une affectation de surplus de 369 400 \$ (dont 162 900 \$ de la DSTSLI) a également été requise. Sommairement, le financement prévu du budget 2021, d'un montant total de 67 186 000 \$, proviendra de transferts centraux pour 53 323 300 \$, de recettes de source locale pour 3 162 700 \$, de revenus de taxation locale pour 10 468 500 \$ dont la variation entre 2021 et 2020 résulte d'une indexation de 5 % et d'une affectation de surplus de 231 500 \$ (dont 134 900 \$ de la DSTSLI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 270291 - 10 octobre 2019 - Présenter, adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2020 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CA18 270325 - 16 octobre 2018 - Présenter, adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2019 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

DESCRIPTION

Il s'agit donc de la présentation et de l'adoption du budget de fonctionnement 2021, totalisant 67 186 000 \$ au niveau des dépenses et de 3 162 700 \$ au niveau des recettes de source locale, tel que détaillé à la section "Pièces jointes" du présent dossier.

JUSTIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, son budget d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de l'arrondissement pour 2020 était de 66 013 500 \$. Après l'indexation de la rémunération et des contrats, de même que l'intégration de nouvelles responsabilités et autres ajustements découlant de l'enveloppe reçue, le budget de dépenses requis pour 2021 a été établi à 67 186 000 \$. Le financement de base disponible, soient les transferts centraux, les recettes de source locale et les affectations de surplus, totalise 56 717 500 \$, donc un écart de financement de 10 468 500 \$ qui correspond à l'application de la taxe locale sur les services au taux de 0,0658 \$ le 100 \$ (0,0648 \$ en 2020).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En concordance avec cette orientation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement doit respecter un équilibre budgétaire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les documents financiers reliés aux différents budgets seront déposés sur le site web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2021 : Mise en oeuvre du budget.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre-Paul SAVIGNAC, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Patricia PLANTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Caroline ST-LAURENT, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Constance LAUZON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julien LIMOGES-GALARNEAU
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-29

Julien LIMOGES-GALARNEAU
Chef de division, ressources financières,
matérielles et informationnelles